

L'alcool, le président et l'enquiquinante question de la santé publique

Tribune Emmanuel Macron ne durcira pas la loi Evin : selon lui, seule l'alcoolisation excessive des jeunes pose problème. Mais, selon les trois scientifiques qui s'en alarment ici, c'est mal connaître les dangers de l'alcool et les conséquences de sa consommation, aujourd'hui, sur les Français



E

n prélude à l'ouverture du Salon de l'agriculture, les médias se sont fait l'écho de propos du président de la République écartant tout " amendement pour durcir la loi Evin ", ajoutant : " N'emmerdez pas les Français avec ça."

Ministre de l'économie du précédent quinquennat, il avait fait adopter l'amendement la détricotant en partie. Elu président, il ne reviendra pas dessus, c'est sans surprise. Mais il accompagne cet arbitrage d'une double affirmation qui pose problème à la politique d'un point de vue de santé publique : revendiquant de boire du vin tous les jours, midi et soir, il semble en faire une norme sociale acceptable ; il résume le fléau de l'alcoolisme aux alcoolisations rapides des jeunes, il en exempte le vin.

Sur la première affirmation, sur la consommation quotidienne de vin, il suffit de rappeler que le vin, comme toute boisson alcoolisée obtenue par fermentation (bière ou autres), contient de l'éthanol (ou alcool éthylique). En France, les conséquences sanitaires liées à la consommation d'éthanol sont majeures, que ce soit en termes de mortalité (49 000 décès par an dont 15 000 par cancer), de maladies, y compris 8 000 nouveau-nés victimes d'alcoolisation fœtale, ou encore de drames familiaux ou de violences sociales. Ce lourd " tribut " est payé par la collectivité au travers des soins nécessaires et des remboursements effectués par la Sécurité sociale, et tout n'est pas encore chiffré, ainsi que le regrettait la Cour des comptes en 2016. Par ailleurs, il existe une inégalité fondamentale entre les individus vis-à-vis de la dépendance à l'alcool : 1 adulte sur 10 présente des difficultés face à l'alcool (soit près de 5 millions). Quant aux éventuels bienfaits prêtés au vin pour protéger de certaines maladies, quels sont-ils ? Les polyphénols et le resvératrol qui en seraient à l'origine sont déjà présents dans le jus de raisin, et sans les risques de l'éthanol.

Pour le dire simplement, si l'on veut éviter des problèmes de santé, il n'y a aucun avantage à boire du vin, bien au contraire. Il existe des risques, modérés mais réels, même quand l'usage est modéré.

Sur l'affirmation des excès d'une jeunesse qui se " saoule à vitesse -accélérée ", les alcoolisations ponctuelles importantes (phénomène du binge drinking) sont effectivement un fléau. Mais le problème est loin de se réduire à ces abus ! Que les jeunes apprécient les alcools " forts " est peu contestable, mais pourquoi oublier qu'ils consomment aussi l'éthanol sous forme de mélanges qu'ils fabriquent à base de vin bas de gamme, ou avec des vins goûts cerise, pêche ou pamplemousse. Les jeunes associent l'alcool, quelle que soit sa forme, à la convivialité et à la fête. Sa consommation cristallise des enjeux d'image, essentiels à l'adolescence : boire de l'alcool, c'est ne pas être un " rabat-joie " ou un " no life qui ne sait pas s'amuser ". Leur expérience gustative a peu à voir avec la gastronomie ou le -terroir. Elle se limite à " sucrer " l'amertume, peu appréciée à ces âges, et ce sont les effets de l'ivresse et de la perte de contrôle qui sont testés, -jusqu'à la figure extrême de l'intoxication aiguë (coma éthylique), avec son cortège de dégâts pour le cerveau, d'accident de la route, de violence et d'abus sexuels.

Le risque d'un usage régulier " modéré ", " à moindre risque ", " raisonnable " ou le risque de l'excès, de l'intensité ou de l'extrême, chacun peut avoir envie de le prendre, pour lui et en connaissance de cause, au nom des plaisirs du goût et des saveurs et/ou de la convivialité, de la légère euphorie ou de l'ivresse. Ces plaisirs, gardons-nous de les juger et condamner trop vite : la nature humaine est diverse, chacun aime ses couleurs, ses saveurs, mais aussi ses sensations, la vitesse, le froid, le chaud, la lenteur, etc. N'en faisons pas trop vite une norme, chacun -entretien un rapport singulier avec l'expérience d'usage, avec ses plaisirs et conséquences variables selon ses plus ou moins grandes vulné-rabilités aux effets de l'éthanol. Et ne sous-estimons pas la difficulté à en garder le contrôle, encore moins chez les populations jeunes : l'exercice du libre arbitre est un bien précieux. La société doit le garantir et le faciliter par une régulation adaptée de l'accessibilité aux produits concernés et des excès de la publicité et du marketing.

Mais les enjeux économiques à court terme ne peuvent être l'alpha et l'oméga des politiques publiques. Qu'elles soient générales ou sectorielles, comme celle de l'agriculture, elles doivent prendre en considé-ration leur impact

sur la santé des -populations, établi par les travaux scientifiques. Le président de la République est garant du bien-être de toutes et de tous, y compris des plus vulnérables. Il faut se montrer prudent quand on parle de l'alcool, et ne pas en rester à son bon plaisir, surtout quand les conséquences pour la santé en sont souvent plus lourdes qu'un simple " emmerdement ". Mettons-nous au travail ensemble.

© Le Monde

◀ article précédent Elon Musk fusionne publicité et... article suivant > Angkor, cité hydraulique en marche...